

## Aux frontières de la Ligue

Sylvie DAUBRESSE et Bertrand HAAN

Comment concilier la fidélité à sa foi et l'obéissance due à son roi ? Tel est le dilemme qui s'est posé à l'ensemble des catholiques français à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. La perspective de l'avènement d'un roi protestant à partir de 1584, son arrivée contestée au pouvoir en 1589 puis sa conversion en 1593 et la reconnaissance progressive de sa légitimité par ses sujets, que ce soit par la contrainte, la résignation ou l'adhésion, ont constitué autant de défis pour ceux-ci<sup>1</sup>. Au cours de cette dernière phase des troubles civils et religieux, les divisions qui les ont provoqués et nourris se sont approfondies et politisées. Une majorité de catholiques n'a néanmoins pas voulu « se partialiser », se situant dans une adhésion conditionnelle et ne se reconnaissant pas entièrement dans un camp, voire refusant d'y adhérer, ou bien est demeurée à la marge de la Ligue, dans ou hors d'elle-même.

Faut-il considérer que cette masse de Français dont la voix n'est pas toujours audible a eu un engagement quelconque ? Elle a assurément joué un rôle notable dans le triomphe d'un compromis politico-religieux. La modération ne semble pourtant pas de prime abord constituer, jusqu'à aujourd'hui, une forme d'engagement.

### Suivre une voie

Tous ceux qui prennent le parti de contourner les puissantes logiques partisans et guerrières de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, ou de les utiliser à leur profit, semblent « embarqués », pour reprendre le mot de Pascal, dans une époque dont ils subissent les maux. L'engagement relève pourtant, en premier lieu, d'une décision tranchée dont on assume la responsabilité et les conséquences ; il est une direction que l'on prend le parti de suivre, se refusant à la passivité. En second lieu, il suppose une implication réelle et même presque contractuelle : il faut se donner soi ou donner sa parole en gage, se lier par une promesse ou un serment contraignant – ce qui

1. Voir à ce sujet A. JOUANNA (dir.), *Métaphysique et politique de l'obéissance dans la France du xvi<sup>e</sup> siècle*, publ. dans la *Nouvelle Revue du seizième siècle*, t. 22/1, 2004.

correspond au sens premier du terme. Relevant à plein du domaine de l'action, l'engagement ne prend son sens qu'une fois traduit en actes. Il ne vaut, enfin, que lorsqu'il acquiert une visibilité publique ; il appelle d'ailleurs la reconnaissance, ce qui est d'autant plus vrai à l'époque moderne, puisqu'il a un caractère éminemment communautaire – qui ne s'est étioilé que récemment. Les coups d'éclats, la confrontation, la résistance voire la rébellion paraissent mieux lui correspondre que l'hésitation ou le louvoisement. Tel est le sentiment de Montaigne, qu'il livre sans ambages dans ses *Essais* : « De se tenir chancelant et mestis, de tenir son affection immobile et sans inclination aux troubles de son pays, et en une division publique, je ne le trouve ny beau ny honneste<sup>2</sup>. » À la voie couverte, il préfère la voie ouverte, la franchise et la loyauté.

L'engagement est pourtant paradoxal, puisque, tout assumé et pensé qu'il soit, il vise toujours à répondre à une urgence et s'inscrit dans une immédiateté. Il se pose comme une réponse à une situation donnée. Pendant les conflits du XVI<sup>e</sup> siècle, il doit répondre à un risque extrême : c'est d'abord le salut individuel et collectif qui est mis en péril, mais aussi la fidélité au souverain, l'ordre social et l'existence de chaque individu même. Le choix pragmatique qui est effectué s'oppose à la méditation, au retour sur soi dont Montaigne a été capable. « Ainsi me delibere-je vivre et mourir sous celuy qui nous gouvernera desormais, sans entrer en aucun examen de sa conscience (*celle d'Henri IV*) ; car tel que Dieu nous l'a donné, il faut le prendre... » : c'est par ces mots qu'Étienne Pasquier conclut une méditation sur les troubles français et justifie son ralliement précoce au Bourbon<sup>3</sup>. La plupart de ses contemporains ont souvent vécu ce choix comme une contrainte. Ils ont été traversés de doutes et de réserves et ont parfois préféré la discrétion et la prudence à un affichage fervent. Comme l'a souligné le maître à penser de l'engagement littéraire au XX<sup>e</sup> siècle, Jean-Paul Sartre, « se taire, ce n'est pas être muet, c'est refuser de parler, donc parler encore<sup>4</sup> ». Refuser de faire un choix tranché constitue déjà un engagement : faire ce que l'on peut plutôt que ce que l'on veut. Cette modération est peut-être plus facile à concevoir à l'époque actuelle, où l'engagement a subi une usure importante. Voué à une obsolescence rapide, il suscite un fort sentiment de désillusion<sup>5</sup>.

2. MONTAIGNE, *Les Essais*, éd. par D. BJAÏ, B. BOUDOU, J. CÉARD et I. PANTIN, rééd., Paris, Librairie générale française, 2001, livre III, chap. 1, p. 1236-1237.

3. Lettre à Jean Tambonneau, s<sup>t</sup> du Bouchet, président de la Chambre des comptes (*Lettres historiques pour les années 1556-1594*, éd. par D. THICKETT, Genève, Droz, 1966, p. 448).

4. *Qu'est-ce que la littérature?*, rééd., Paris, Gallimard, 1985, p. 30.

5. Sur l'engagement, voir B. DENIS, *Littérature et engagement : de Pascal à Sartre*, Paris, Le Seuil, 2000 ; A. MAKOWIAK, « Paradoxes philosophiques de l'engagement », dans E. BOUJU (dir.), *L'engagement littéraire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 19-30 ; ainsi que J. ION, « Affranchissement et engagement personnels », dans ID. (dir.), *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 21-45 ; et R. TIO BELLIDO, « L'engagement ou comment introduire ce colloque », dans ID. (éd.), *L'engagement. Actes du symposium de l'Association internationale des critiques d'art*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 13-18.

## La sinuosité des engagements

Faire le choix de la temporisation et de l'accommodation a été, jugeait Thierry Wanegffelen, une option fréquemment suivie à la fin des guerres de Religion<sup>6</sup>. Dépourvue d'héroïsme, de chef et même d'unité manifeste, une telle voie, que l'on adhère ou non à la Ligue, s'est trouvée sous le feu des attaques de tous bords. D'une manière générale, il faut considérer avec méfiance les étiquettes attribuées dans le feu des troubles, souvent destinées à stigmatiser l'adversaire. Elles traduisent soit le rattachement à un réseau de clientèle (*mayennistes*, *éperonistes*, *navarristes*...), soit une posture politico-religieuse jugée trop tiède, assimilée à l'hérésie voire à l'athéisme (*politiques*, *moyenneurs*, *maheustres*...). De telles catégories ne rendent pas justice à des engagements qui, même lorsqu'ils sont assumés publiquement et paraissent tranchés, obéissent à un jeu de motivations multiples, concurrentes et changeantes : les frontières qu'elles établissent sont mouvantes.

« L'on voit se bigarrer un peuple en mots de partialitez », se lamente Étienne Pasquier, avocat général de la Chambre des comptes. Dans son ouvrage monumental, les *Recherches de la France*, il établit plusieurs catégories de ligueurs : le zélé, l'Espagnol qui veut transmettre la Couronne à l'infante d'Espagne, petite-fille d'Henri II, et le ligueur clos et couvert qui demande l'extirpation de la nouvelle religion mais non la ruine de l'État. « Voilà », conclut-il, « comme (*comment*) Dieu trouble nos esprits quand il veut troubler un royaume<sup>7</sup> ». Dans ces divisions partisans que le magistrat cherche à appréhender, l'association entre allégeances nobiliaires, réflexes et frustrations corporatistes et urbaines, sensibilités religieuses et intérêts familiaux, et même recours à des soutiens étrangers, a constamment brouillé les pistes. Mouvement aux contours flous et aux composantes multiples, la Ligue a divisé les Français jusqu'au sein des familles, des communautés et des corporations.

Il ne faut pas chercher plus d'homogénéité au sein de la constellation de ceux que l'on désigne, à leur corps défendant, comme *politiques*. Plus qu'un parti, ils représentent une sensibilité : une « famille d'esprits », selon l'expression d'Arlette Jouanna, celle des catholiques rejetant la radicalité religieuse, qui sont prêts à tolérer un régime de coexistence confessionnelle si elle garantit une paix dont l'État serait l'arbitre – et il s'en trouve dans la Sainte Union même s'ils se refusent à reconnaître Henri IV avant sa conversion. Leurs détracteurs ligueurs, particulièrement virulents à partir de 1588, les traitent en ennemis de la foi catholique, dont il faudrait craindre les manœuvres dissimulées. On les assimile volontiers aux partisans d'Henri III puis d'Henri IV.

6. T. WANEGFFELLEN, « La temporisation au temps des confessions. Le paradoxe du cas de l'Église réformée de Troyes d'après l'*Histoire ecclésiastique* de Nicolas Pithou », dans M.-M. FRAGONARD et P. LEROY (éd.), *Les Pithou et la paix*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 181-190.

7. É. PASQUIER, *Les Recherches de la France*, éd. critique dir. par M.-M. FRAGONARD et F. ROUDAUT, Paris, Honoré Champion, 1996, t. III, livre 8, chap. 55, p. 1676-1677.

Nombre de tenants de la modération n'ont cependant pas fait le choix d'une reconnaissance immédiate de la légitimité du souverain Bourbon ni le pari de sa conversion, même s'ils sont capables de s'accorder avec des catholiques royaux sur les remèdes à apporter aux troubles du royaume<sup>8</sup>.

Rien n'illustre mieux la fluidité des engagements que le milieu des parlementaires parisiens. Le recueil constitué par l'avocat Pierre Pithou, chargé d'expurger les archives de la cour après la victoire d'Henri IV et de faire disparaître des papiers jugés compromettants, permet d'observer l'attitude ambiguë des hauts magistrats demeurés à Paris. On les voit prêter serment, rejeter un roi hérétique, verser leur contribution financière, participer aux processions et enregistrer les décisions du duc de Mayenne, chef de la Ligue après l'assassinat de ses frères, le duc et le cardinal de Guise, en 1588<sup>9</sup>. Sont-ils pour autant des ligueurs, sachant que certains ont travaillé en coulisse à favoriser Henri de Bourbon ?

À Paris comme à Tours, tiraillés entre leur loyalisme monarchique et leur attachement viscéral à l'unité religieuse, de nombreux hauts magistrats se sont fixés une priorité essentielle dès l'avènement d'un roi protestant : celle de continuer à exercer la justice dans le lieu où ils se trouvaient, à dire le droit et, autant que possible, à faire appliquer la loi, afin d'éviter au royaume de sombrer dans l'anarchie. En agissant ainsi, ils ne se contentent pas de remplir leur office mais ont le sentiment de mener un combat. Le conseiller Guillaume du Vair est de ceux qui ont fait le choix de rester dans une capitale dominée par la Ligue. Même s'il le fait sous couvert de l'anonymat, dans un libelle écrit en 1594, il exhorte au retour à la paix. Pour lui, défendre la paix et l'ordre, c'est défendre la religion<sup>10</sup>. Les hauts magistrats parisiens, dans leurs papiers, restent muets quant à leur engagement. Ils manifestent une grande prudence, fondée sur un solide pragmatisme et une faculté d'adaptation aux circonstances, qui s'expliquent par la fonction même du juge, empreinte de modération. Une telle réserve est un motif de suspicion dans une période de crise, mais elle n'est pas conçue, loin de là, comme une forme d'inaction par les membres du Parlement.

Une ligne de fracture s'est imposée, à chaud, entre ceux que l'on qualifie de *politiques* et les ligueurs, sanctifiée par la légende noire de la

8. C. BETTINSON, « The Politiques and the Politique Party: A Reappraisal », dans K. CAMERON (ed.), *From Valois to Bourbon: Dynasty, State, and Society in Early Modern France*, Exeter, University of Exeter, 1989, p. 35-49 ; M. TURCHETTI, « Middle Parties in France during the Wars of Religion », dans P. BENEDICT, G. MARNEF, H. VAN NIEROP et M. VENARD (ed.), *Reformation, Revolt and Civil War in France and in the Netherlands, 1555-1585*, Amsterdam, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, 1999, p. 165-183 ; A. JOUANNA, « Les ambiguïtés des Politiques face à la Sainte Ligue », dans T. WANEGFFELEN (éd.), *De Michel de l'Hospital à l'édit de Nantes. Politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 475-493, à la p. 483 ; et T. WANEGFFELEN, « Introduction », *ibid.*, p. 7-28, aux p. 23-28.

9. *Actes du parlement de Paris et documents du temps de la Ligue (1588-1594) : le recueil de Pierre Pithou*, éd. par S. DAUBRESSE, avec la collab. de B. HAAN, Paris, Honoré Champion, 2012.

10. É. PASQUIER, *Response d'un bourgeois de Paris à la lettre de Monseigneur le Légat...*, repris dans G. DU VAIR, *Actions et traictés oratoires*, éd. par R. RADOUANT, Paris, E. Cornély, 1911, p. 145-188.

Sainte Union<sup>11</sup>. Or, les doutes, hésitations et revirements ayant marqué les sensibilités religieuses et politiques sont bien plus fréquents que ne le relève cette simple opposition entre vainqueurs et vaincus. Les allégeances sont en constant mouvement, l'unité et la cohérence des ligues, partis et factions toujours en question. Nul n'y échappe : à la campagne, dans les ligues urbaines, chez les magistrats, dans les clientèles nobiliaires et au sein du clergé, nombre d'engagements paraissent marqués du sceau de la bigarrure – pour remployer le terme injurieux de *bigarras* par lequel on désigne parfois les *politiques*<sup>12</sup>.

## De l'oubli à la relecture

La modération et les hésitations ayant marqué les choix de maints individus ont été passées sous silence dès la période des troubles et même bien au-delà. La faute en incombe aux attaques subies par les modérés de la part des ligueurs, des royaux et des calvinistes et à l'autocensure qui leur a correspondu. La sincérité est une obsession du temps, note Luc Racaut, et l'accusation d'hypocrisie aussi redoutable que fréquente. Bien plus, un intense effort de réinterprétation et de domination de la mémoire des troubles a accompagné la victoire d'Henri IV, par un oubli imposé des divisions et des engagements passés et par une réécriture de l'histoire dont l'influence a été durable.

À la fin du mois de mars 1594, le pouvoir royal a déclaré aboli le souvenir des conflits ayant agité la France pendant cinq ans. En outre, toutes les poursuites judiciaires ont été interdites. Ces mesures ont été reprises et confirmées par l'édit de Nantes en 1598. La mémoire de cette époque a rapidement été refoulée au fond des consciences. Beaucoup ont nié avoir appartenu à la Ligue – ce fut le cas, par exemple, chez les Feuillants. Les plaies se cicatrisèrent avec difficulté. À une génération d'écart, les fils de ligueurs ne se reconnaissent généralement pas dans la voie suivie par leurs pères<sup>13</sup>.

La Sainte Union est devenue la cible de toutes les attaques. Un fidèle de la première heure d'Henri IV tel que le procureur général au Parlement Jacques de La Guesle ne manque pas de fustiger les « calomnies couvertes »

11. Analysée avec finesse par R. DESCIMON et J. J. RUIZ IBÁÑEZ, *Les Ligueurs de l'exil : le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

12. S. GAL, *Grenoble au temps de la Ligue : étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2000, p. 489 ; W. KAISER, *Marseille au temps des troubles 1559-1596 : morphologie sociale et lutte des factions*, trad. fr., Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992, p. 291 et 338-339.

13. Voir B. PIERRE, *La bure et le sceptre. La congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 103 ; M. DE WAELE (éd.), *Réconcilier les Français. Henri IV et la fin des troubles de religion (1589-1598)*, Québec, Presses de l'université Laval, 2010 ; ID., *Lendemain de guerre civile : réconciliations et restaurations en France sous Henri IV*, Québec, Presses de l'université Laval, 2011 ; ainsi que la contribution de Yann Rodier dans le présent volume.

qui ont poussé peu à peu les esprits à la rébellion, sur un prétexte « mal fondé », animé du « feu de piété ». Devenu historiographe du roi, Pierre Mathieu, ligueur repentant, évoque les guerres comme une tragédie furieuse et insolente et une révolte menée derrière un masque de religion. Malgré tout, il tente de justifier l'attitude des officiers restés dans les villes contrôlées par la Ligue, qui, selon lui, ont autant servi le roi au milieu de ses ennemis que ceux qui agissaient à ses côtés<sup>14</sup>.

Tout en infléchissant la légende noire de la Ligue, les historiens du XVII<sup>e</sup> siècle ont continué à l'alimenter, sans plus de nuance, au-delà du règne d'Henri IV. Ils ont présenté l'Union des catholiques comme une confédération de factieux, charmés par les prédicateurs et par les promesses des chefs du mouvement. La Ligue catholique aurait constitué une atteinte à l'autorité royale, un crime de lèse-majesté et un crime contre Dieu. Scipion Dupleix, historiographe de Louis XIII, ne s'en prive pas ; pas plus que le jésuite Louis Maimbourg, auteur d'une histoire de la Ligue publiée pour la première fois en 1683. Le second s'attache à montrer que l'Union a été formée sous un spécieux prétexte de piété par les huguenots et les ligueurs eux-mêmes<sup>15</sup>. Certains ont néanmoins apporté des nuances à ces condamnations sans appel. François Eudes de Mezeray, historiographe de Louis XIV, atténue quelque peu l'image négative du ligueur. Il explique qu'après la mort d'Henri III, le refus de recevoir un prince hérétique sur le trône de saint Louis attira un grand nombre de personnes pieuses dans le parti de l'Union. Alors qu'elles le considéraient comme une faction, elles demeurèrent dans le mouvement jusqu'à ce que la conversion du roi eût satisfait leur conscience.

Moins nuancés, les philosophes des Lumières n'ont vu chez les catholiques radicaux que rébellion et surtout fanatisme religieux. Le prêtre Louis-Pierre Anquetil publie en 1767 un ouvrage dont le surtitre est *L'esprit de la Ligue*, qui donne le ton d'une *Histoire politique des troubles de France pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Il tente de comprendre les causes de cette « fameuse faction » et présente le peuple comme victime de l'ambition des Guise, qui n'ont pas hésité à exagérer le danger que courait la religion catholique.

Ce mythe historique faisant du pouvoir royal le vainqueur providentiel de la force de subversion incarnée par la Ligue n'a été mis en cause que progressivement. Une relecture contemporaine a permis de réévaluer les engagements radicaux puis le choix de l'entre-deux, grâce, entre autres, aux travaux fondateurs de Denis Crouzet, Robert Descimon, Mario Turchetti et Thierry Wanegffelen<sup>16</sup>. L'étude dépassionnée des parcours ligueurs dans

14. J. LA GUESLE, *Les Remontrances de messire Jacques de La Guesle, procureur général du roy*, Paris, Pierre Chevalier, 1612, fol. 354 ; P. MATHIEU, *Histoire de France...*, Paris, J. Métayer, 1605.

15. S. DUPLEIX, *Histoire de Henry le Grand, IV<sup>e</sup> du nom, roy de France et de Navarre*, Paris, C. Sonnius, 1635 ; L. MAIMBOURG, *Histoire de la Ligue*, Paris, impr. de S. Mabre-Cramoisy, 1683.

16. D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990 ; R. DESCIMON, « Qui étaient les Seize ? Étude sociale de deux cent vingt-cinq cadre laïcs de la Ligue radicale parisienne (1585-1594) », *Paris et Île-de-France. Mémoires*,

leurs dimensions socio-économique, politique, clientélares, urbaines, dévotionnelles et eschatologique, nous livre aujourd'hui une image contrastée et riche de la nébuleuse ligueuse. Qu'ils relèvent d'un choix par défaut, attentiste ou pleinement assumé, la réticence à s'inscrire dans un camp ou le refus de le faire ont été moins explorés, même si l'accommodement est devenu un paradigme de l'historiographie actuelle. Ni les situations de coexistence confessionnelle ni le fait d'être favorable à celle-ci ne semblent plus relever de l'exception ou de l'anomalie. L'attention s'est d'abord portée sur ce qui était le plus apparent : les prises de position des tenants d'une voix moyenne – les grandes plumes déjà invoquées à plusieurs reprises –, et les modalités de la coexistence religieuse telles qu'elles sont élaborées, négociées et imposées par les autorités politiques. Il est progressivement apparu qu'un régime de tolérance et la coexistence au quotidien sont des phénomènes qui se répondent mais peuvent être disjoints<sup>17</sup>. Pour saisir ce qui constitue non pas un groupe mais une sensibilité et des trajectoires récurrentes, au-delà des divisions entre les ligueurs, les royaux et ceux qui ne s'inscrivent nettement dans aucun des deux camps, il apparaît nécessaire de saisir avant tout des individus en situation. Les communications ici réunies éclairent les actes et les discours des catholiques qui doutent et tentent de concilier leur rapport à la foi, au roi, à la paix et la défense de leurs intérêts propres.

## Engagements en situation

### *Divisions omniprésentes ; frontières mouvantes*

Dans les contextes et les catégories sociales les plus divers, les catholiques de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle gardent leurs distances avec le processus de politisation et l'enrôlement dans les partis. Il est rare de se situer ouvertement sur la frontière, tel le président du parlement de Grenoble prenant le parti d'adopter une posture d'entre-deux assumée – qui d'une manière générale existe à peine en tant que force politique –, dans les premiers temps du règne d'Henri IV (Stéphane Gal), ou Nicolas de Bausset, gouverneur du château d'If, qui réalise le tour de force de ne s'aliéner la sympathie d'aucun camp malgré les aléas de la situation marseillaise

t. 34, 1983, p. 7-302; M. TURCHETTI, *Concordia o Tolleranza? François Bauduin (1520-1573)* « *moyennés* », Genève, Droz, 1984; T. WANEGFFELN, *Ni Rome, ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1997.

17. Pour se limiter aux travaux les plus récents, citons F. BETHENCOURT et D. CROUZET (éd.), *Les frontières religieuses dans le monde moderne*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013; J. FOA, *Le tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2015; B. FORCLAZ (éd.), *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, Neuchâtel, Éditions Alphil et Presses universitaires suisses, 2013 (particulièrement W. FRIJOFF, « Chrétienté, christianismes ou communautés chrétiennes? Jalons pour la perception de l'expérience d'unité, de division et d'identité de l'Europe chrétienne à l'époque moderne », p. 17-43); L. RACAUT et A. RYRIE (ed.), *Moderate voices in the European Reformation*, Aldershot, Ashgate, 2005.

(Fabrice Micallef). Le clergé et la noblesse, dont le ralliement était capital et recherché, ne présentent aucune unité particulière. L'engagement des clercs, dans toute sa diversité, ainsi que leur audience sont évoqués par Gregory Bereiter ainsi que par Thierry Amalou, qui observe le raidissement dogmatique et doctrinal des zélés face aux modérés lors des états généraux réunis en 1588. La délégation du clergé est en effet dominée par les prélats qui s'inscrivent dans l'opposition fervente à la politique d'Henri III et au possible avènement d'un souverain protestant; ils tentent de réduire au silence les curés et les chanoines, font pression sur leurs pairs et cherchent à influencer les autres délégations, sans pour autant agir comme un mouvement uni ou organisé. Rien ne prouve leurs attaches avec les chefs et les institutions ligueuses. Le second ordre apparaît bien plus divisé encore. Un état des lieux est proposé par Nicolas Le Roux au moment crucial de la passation de pouvoir entre Henri III et Henri IV. La noblesse a déjà grandement focalisé l'attention des historiens, et le constat de Jean-Marie Constant sur l'importance numérique des « rieurs », qui demeurent en marge des affrontements, se trouve confirmé, mais, à l'approche systémique, on préfère aujourd'hui une approche à l'échelle des individus, seule à même de rendre compte de la complexité des engagements<sup>18</sup>. Une précieuse liste établie par Giovanni Maria Manelli, secrétaire du cardinal de Gondi, permet de vérifier, région par région, pour la haute noblesse, qu'il n'y a pas eu de véritable modification de l'équilibre entre tenants du pouvoir royal et tenants de la maison de Lorraine. Au sein de la Ligue, même quand l'appartenance au mouvement est parfaitement assumée au moins jusqu'à la conversion d'Henri IV, les motivations varient considérablement et ne relèvent pas principalement de logiques partisans. Cela vaut pour les généraux des Monnaies, qui affichent plus nettement une unité de corps qu'un ralliement à la Sainte Union (Olivier Poncet), et pour les magistrats du Parlement, qui malgré la scission entre Paris et Tours n'ont pas une conscience fondamentalement différente du rôle qu'ils doivent jouer dans la pacification des troubles (Sylvie Daubresse); les ligueurs auvergnats (Fabien Salesse), et plus encore les paysans bretons et normands (Philippe Hamon) paraissent bien éloignés dans les objectifs qu'ils poursuivent des combats qui se mènent à l'échelle nationale, ne suscitant guère l'intérêt des autorités parisiennes et se trouvant dans l'orbite de la Ligue lyonnaise pour les premiers, et tenus en marge des conflits pour les seconds. Aussi les frontières entre les partis ne se sont pas avérées, pour la plupart des catholiques, infranchissables après 1594.

18. A. BOLTANSKI et L. BOURQUIN, « La noblesse et la Ligue : historiographie et pistes de recherche », *Europa Moderna*, n° 1, 2010, p. 29-36; J.-M. CONSTANT, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.



### *Solidarités locales, communautaires et corporatives*

S'il y a eu des hésitants et des divisions dans toutes les couches de la société, il faut malgré tout relever une véritable cohérence dans l'engagement non-radical. Elle est particulièrement forte pour les corps constitués que sont les cours souveraines, en Auvergne, en Dauphiné, à Paris comme à Tours. Les officiers, quel que soit leur choix, entendent en premier lieu exercer et incarner la justice au-delà des engagements partisans. La cour des Monnaies a conservé une unité assez exceptionnelle mais tout à fait révélatrice entre 1589 et 1594. Olivier Poncet constate que le renouvellement des membres ou les aléas de la conjoncture sont sans effet : les magistrats se veulent avant tout les gardiens de l'orthodoxie monétaire, au service de l'État, incarné un temps par le duc de Mayenne. On est tenté de faire un parallèle historique avec la situation de l'époque de la Collaboration. Entre 1940 et 1944, les logiques corporatistes ont grandement pesé, même si la situation n'est pas comparable. Dans les choix individuels, on ne peut cependant que relever la force de l'attachement à une institution, à sa cohésion, à l'obéissance au chef de gouvernement, tant dans l'administration que dans l'armée, même si les choix qui ont été effectués n'étaient pas tenables sur le long terme<sup>19</sup>.

Au-delà de ces éléments de cohésion, les engagements catholiques de la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle obéissent plus à des intérêts locaux qu'à de grandes causes nationales. L'historiographie ne se contente plus, depuis une vingtaine d'années, de prendre seulement en considération la scène parisienne et les luttes menées à l'échelle nationale. Les études urbaines y ont grandement contribué. À ce jour, une quinzaine de villes réparties sur tout le territoire français ont fait l'objet de monographies – Senlis, Grenoble, Limoges, Rouen, Laon, Amiens, Nantes, Orléans, Troyes, Châlons-sur-Marne, Dijon, Lyon, Arles, Marseille, etc. Chaque cas est particulier, avec son lot de rivalités locales et de privilèges provinciaux à préserver : ainsi voit-on la cour de Riom tenter de gagner une lutte séculaire contre celle de Clermont à la faveur des troubles et l'ensemble des magistrats auvergnats chercher à se dégager des opérations militaires dans lesquelles les entraîne l'adhésion à la Ligue (Fabien Salesse). Le jeu complexe des réseaux nobiliaires, du positionnement du gouverneur local, voire des interventions étrangères a aussi sa part : toutes ces conditions sont réunies en Provence comme en Dauphiné. Enfin, les rivalités personnelles sont toujours présentes : la volonté de préserver l'autorité acquise sur la scène marseillaise étant le point commun des différents chefs de faction dont Fabrice Micallef suit le parcours.

Explorant des terres presque vierges, Philippe Hamon met en lumière l'attitude des paysans de l'ouest. Il invite à un réexamen complet des

19. M.-O. BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997 ; R. PAXTON, *L'armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, trad., Paris, Tallandier, 2004.

interprétations qui ont cours : voir dans les soulèvements ruraux une lutte des humbles contre la domination qu'ils subissent est un contre-sens. L'intervention des paysans suscite la plus grande condescendance jusque dans les rangs de la Ligue : le peuple est considéré comme un acteur non seulement indigne mais dangereux. En un mot, sa participation n'est pas souhaitée, tant on craint ses débordements.

### *Raisons d'agir : du rejet du radicalisme au choix de la modération*

La force des attaches communautaires et plus largement sociales n'explique pas tout. Les sensibilités politiques et religieuses et la défense d'intérêts propres ont aussi leur part. À l'échelle individuelle et collective, les moteurs de l'engagement paraissent en effet pluriels et imbriqués.

L'opportunisme et la réponse aux nécessités de l'heure expliquent indéniablement nombre de parcours et de choix. Sans retenir les accusations d'hypocrisie lancées contre lui, René Benoist, « le chat qui tombe toujours sur ses pieds », confesseur d'Henri IV, a manifestement toujours su choisir son camp (Luc Racaut). La prudence et les menaces pesant sur les intérêts et la vie des individus ont eu leur part, notamment dans le Paris ligueur (Sylvie Daubresse). À Grenoble, le premier président au parlement, Ennemond Rabot d'Illins, chantre de la modération, a dû s'adapter à l'évolution de la donne politique et accepter le ralliement à la Ligue, à son corps défendant (Stéphane Gal). De même, la dynamique du refus a été puissante : avant tout celui d'un souverain protestant. Elle a poussé les prélats et les théologiens proches de la Ligue dominant la délégation du clergé aux états généraux de 1588 à adopter une position radicale. Ils ont incliné à délier les sujets de leur fidélité au roi si celui-ci était hérétique (Thierry Amalou). Prôner le recours à la violence ne fait pourtant pas l'objet d'un consensus dans le premier ordre. Si certains clercs sont les promoteurs d'un phénomène global de militarisation, ils sont aussi les victimes privilégiées des guerres de Religion et des guerres tout court. Il y eut certes des sermons enflammés, mais les hommes de Dieu rappellent également les enseignements de l'Évangile et rejettent l'emploi de la violence. À Dijon, ils choisirent d'agir pour défendre leurs convictions, affichant ouvertement leur opposition à la municipalité ligueuse par la prédication mais aussi les armes à la main (Gregory Bereiter). Alors qu'elles atteignent des sommets, les interventions étrangères ont suscité un rejet qui a aussi favorisé le ralliement à Henri IV. Bausset, gardien de la rade de Marseille, pour faire pièce à l'influence espagnole, fait tout pour éviter une alliance avec le duc de Savoie et mise sur le soutien du grand-duc de Toscane, en quête de contrepoids à la puissance de Philippe II (Fabrice Micalléf). Enfin, les liens familiaux, communautaires, réticulaires ou une communauté de valeurs ont eu leur part : l'attachement à la maison de Lorraine ne se dément pas après

l'assassinat des Guise ; le service du roi et la culture de la vengeance, activés par l'assassinat d'Henri III, ont soudé une partie de la noblesse autour de son successeur protestant en 1589 (Nicolas Le Roux).

Même lorsqu'on accepte un choix par défaut, qu'on refuse de prendre position ou qu'on dissimule, le rapport à l'obéissance et à la foi sont d'un autre ordre. Leur association constitue l'élément le moins soumis au changement et à la négociation dans l'engagement. En l'absence de souverain incontestable avant 1594, on se réfugie volontiers derrière les devoirs d'une fonction – le service de la Couronne pour les généraux des Monnaies –, tout en espérant souvent, comme d'Ennemond Rabot d'Illins, la conversion du prince protestant<sup>20</sup>. Surtout, le défaut de tête fait ériger en principes absolus la défense de l'ordre et de la paix, que les magistrats comme les communautés paysannes bretonnes et normandes entendent défendre. Les uns comme les autres revendiquent le droit de prendre en charge ce qu'ils assimilent à la sauvegarde du bien commun. La mystique de l'ordre et la mystique de l'obéissance à Dieu vont souvent de pair<sup>21</sup>. Tous ceux qui ont accepté de rejoindre la Ligue assument manifestement la défense sans concession du catholicisme. Être *politique* ou hostile à la violence entre chrétiens (Gregory Bereiter) ne suppose néanmoins pas nécessairement d'être favorable à la coexistence confessionnelle ou tendre à l'égard de ce que l'on considère comme une hérésie. Adhérer à la modération relève en effet aussi d'un choix de conviction. Ses partisans sont nombreux dans les années 1590 mais ne s'inscrivent pas tous dans des traditions et des modèles politiques et religieuses semblables. Ils ont en commun d'avoir dû affronter de vives attaques. Ennemond Rabot d'Illins incarne une posture assumée d'entre-deux, qu'il conçoit comme un ferme engagement politique. Loin de se cantonner à un attentisme condamnant à l'immobilisme, il a fait le choix d'une troisième voie, entre ligueurs et royaux. Son action s'est d'abord manifestée par la prise de parole et la mobilisation de l'art oratoire, afin de sauver le Dauphiné de la radicalisation et du naufrage (Stéphane Gal). Les hommes de loi se sont plus largement ralliés à une sensibilité *politique*, s'inscrivant dans un entre-deux par leur rejet des violences civiles et confessionnelles tout en étant fermement engagés dans le retour à l'ordre et l'affirmation de l'indivisibilité du pouvoir souverain<sup>22</sup>. Guy Coquille est tout à fait représentatif de ce courant et de la force qu'il puise dans le gallicanisme. Il en appelle à une réforme de la

20. Les prélats de cour ont le même espoir et la même conviction de la légitimité d'Henri de Navarre, mais font le pari de se rallier à lui. Voir B. PIERRE, *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 295-316.

21. Cf. le cas exemplaire de l'orchestration d'une culture de l'obéissance par les autorités municipales de Senlis : T. AMALOU, *Le lys et la mitre : loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de religion, 1580-1610*, Éd. du CTHS, 2007.

22. Sur les *politiques*, voir A. JOUANA, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013, p. 282-305.

papauté comme du clergé français. Tous les maux viennent, selon lui, des dérèglements de l'Église, permettant à la Ligue de contester l'autorité royale (Nicolas Warembourg). De même, parmi les clercs, la volonté de réforme faisait consensus, mais pas la recherche d'un rapprochement avec les protestants. La conciliation a toujours des voix puissantes néanmoins : Claude d'Angennes choque nombre de ses confrères en 1588 en prononçant un sermon irénique, incitant à vaincre l'hérésie non par les armes mais par la prière et la réforme (Thierry Amalou). Dans la décennie suivante, René Benoist est une des bêtes noires des ligueurs parisiens et de la papauté, qui, après l'abjuration d'Henri IV, dont il a été un des artisans, et jusqu'à la paix de 1598, tente de convaincre les catholiques de la légitimité du roi Bourbon et les protestants de suivre l'exemple de leur ancien chef (Luc Racaut).

Étant donné les choix cruciaux auxquels ils étaient confrontés, les catholiques du temps d'Henri IV ont été contraints à l'engagement, même s'il a souvent pris la forme de la temporisation. Au cours des années 1588-1594, période de crise et d'exaltation, la prudence a été adoptée comme une stratégie de survie à mesure que les troubles et les désordres se prolongeaient. Une forme de « sagesse pratique » s'est imposée<sup>23</sup>. Cette posture de réserve les a placés, de manière volontaire ou non, en situation d'entre-deux. Au-delà, leur ralliement au souverain permettait de mettre fin au dilemme qui appelait l'engagement, parce que le prince, garant du rétablissement de l'unité religieuse – à terme –, de l'ordre et de la paix, répondait à des attentes essentielles.

Avant comme après la conversion d'Henri IV, l'attitude de nombre de catholiques a peut-être été proche de ce que l'on a baptisé la « transigeance », par opposition à l'intransigeance, pour désigner les catholiques ayant adopté une position conciliatrice à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle face à la République, face au modernisme, face à la Séparation. Cette sensibilité, fondée sur le « consentement plutôt résigné à une situation qu'au fond on déplore », n'a cessé de gagner en influence à partir de la Révolution<sup>24</sup>.

Une fois l'ordre henricien établi, la Sainte Union a été couverte d'opprobre, comme en témoigne la trajectoire suivie par plusieurs fils de ligueurs éminents (Yann Rodier). Le combat s'est déplacé : il est mené dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle contre les passions haineuses, dont le souvenir était ravivé pour éviter toute réitération d'une expérience traumatique.

23. T. WANEGFFELEN, « Simulation, dissimulation et conformité religieuse : des concepts pour repenser l'histoire du "temps des confessions" (France, Italie, Angleterre) », dans *Les frontières religieuses dans le monde moderne*, op. cit., p. 19-29, à la p. 22.

24. P. COLIN, « Transigeance et Séparation », dans P. BOUTRY et A. ENCREVÉ (éd.), *Vers la Liberté Religieuse : la séparation des Églises et de l'État*, Bordeaux, Éd. Bière, 2006, p. 129-142 ; J.-P. CHANTIN et D. MOULINET (éd.), *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, Éd. de l'Atelier, 2005, (particulièrement B. DUMONS et D. MOULINET, « Les laïcs catholiques face à la Séparation », p. 67-89).